



Commune de
Val-de-Travers



Communiqué de presse

Impôt sur les frontaliers: six exécutifs communaux rappellent les chiffres en faveur d'un statu-quo

Les exécutifs des Brenets, de La Côte-aux-Fées, de Val-de-Travers, des Verrières, du Locle et de La Chaux-de-Fonds tiennent à rétablir certains faits après le lancement cette semaine d'un référendum contre le report de la bascule de l'impôt des frontaliers et certains propos tenus par les référendaires.

La sage décision prise par le Grand Conseil en février de reporter une partie du plan de la réforme des flux financiers dans le canton n'est pas un cadeau aux communes industrielles frontalières. Il s'agit de prolonger provisoirement un statu quo dans l'attente d'une solution plus équitable.

La nouvelle clé de répartition de l'impôt des frontaliers, appelée injustement « harmonisation », priverait d'une partie des revenus de la masse salariale les centres industriels déjà mis à mal par une conjoncture difficile. C'est pourquoi elle a été reportée par une large majorité du Grand Conseil.

Les députés ont ainsi considéré judicieux d'inclure cette bascule dans un paquet plus global et cohérent intégrant une réforme de la péréquation des charges et des ressources. Il ne s'agit donc pas du refus d'une certaine solidarité fiscale liée aux contributions perçues de la main-d'œuvre frontalière française. Il faut envisager une réforme, qui se veut globale, et non saucissonnée d'une manière arbitraire. Il convient dès lors de prolonger provisoirement un statu quo dans l'attente d'une véritable vision des flux financiers au sein d'un canton qui se veut un seul espace.

Aujourd'hui, au sein de ce qui devrait être un espace unique et fort, force est de constater que la situation financière de l'ensemble des communes du canton est difficile et diffère, cela indépendamment de la conjoncture et de l'habileté politique dans la gestion des affaires.

Pour rappel, la commune de Milvignes présente ainsi un coefficient fiscal de 65 alors qu'il est de 77 à La Chaux-de-Fonds. Cette même commune compte une septantaine de frontaliers sur plus de 2'600 emplois, alors que leur nombre atteint près de 4'200 pour la Métropole horlogère sur quelque 25'000 emplois, et pour la Mère-Commune 3'100 sur 8'000 emplois. Le report, ou « harmonisation », rapporterait à Milvignes plus de CHF 1'000'000.-, à Saint-Blaise et à Boudry quelque CHF 400'000.-, alors qu'il priverait Le Locle de CHF 2'700'000.-, La Chaux-de-Fonds de CHF 2'200'000.-, Val-de-Travers d'environ CHF 1'400'000.-, quant aux Brenets, dont la moitié des emplois sont occupés par des frontaliers, ils perdraient également près de CHF 500'000.-.

Il est en outre faux de dire que certaines communes du Littoral perdraient des revenus fiscaux et que les communes industrielles seraient gagnantes:

**On ne peut perdre ce que l'on n'a pas gagné
et l'on ne peut gagner ce que l'on a déjà !**

Au surplus, nous répétons que la solution voulue par le Grand Conseil est un statu quo: aucune commune ne gagne ou ne perd par rapport à la situation actuelle. En ce sens, prétendre le contraire revient à pervertir la réalité.

Les six exécutifs s'exprimant ici sont d'accord avec les propos du député Claude Guinand. « Il suffit que certaines communes commencent à tousser pour que le canton devienne malade ». Seulement, là où certaines pourraient commencer à tousoter, d'autres connaissent déjà aujourd'hui de graves difficultés financières. Ce sont justement celles-ci qui seraient gravement préjudicées si le référendum aboutissait.

De fait, affaiblir encore les communes industrielles risque de précipiter le canton dans une crise majeure, ce que ne souhaitent pas les exécutifs concernés, lesquels affirment clairement leur volonté de voir un canton de Neuchâtel fort et uni.

Le 31 mars 2017